

Syndicat Mixte Blavet Scorff Ellé Isole Laïta

Lorient, le 1er octobre 2021

Objet : Expertise de l’Ifremer sur la partie estuarienne du tableau de bord du SAGE Blavet en cours d’élaboration.

N/Réf. LER/MPL/21.058 et Réf Avis P9 : 21-084
V/Réf : votre mail du 23/09/2021

Affaire suivie par Jean-Pierre Allenou, Lucie Bizzozero

Madame,

Par mail du 23 septembre 2021, vous sollicitez l’expertise de l’Ifremer concernant la partie estuarienne du tableau de bord du SAGE Blavet en cours d’élaboration.

1-Contenu du dossier reçu

Extrait du tableau bord, partie 1 : indicateurs liés à la qualité de l’eau. L’expertise de l’Ifremer porte sur les pages 11 et 14 relatives à la qualité sanitaire des eaux estuariennes et aux algues vertes

2- Expertise

Dans le document transmis, quels sont les indicateurs du tableau de bord et comment sont-ils mesurés.

Page 11 relative à la qualité sanitaire des eaux littorales (conchyliculture et pêche à pied récréative).

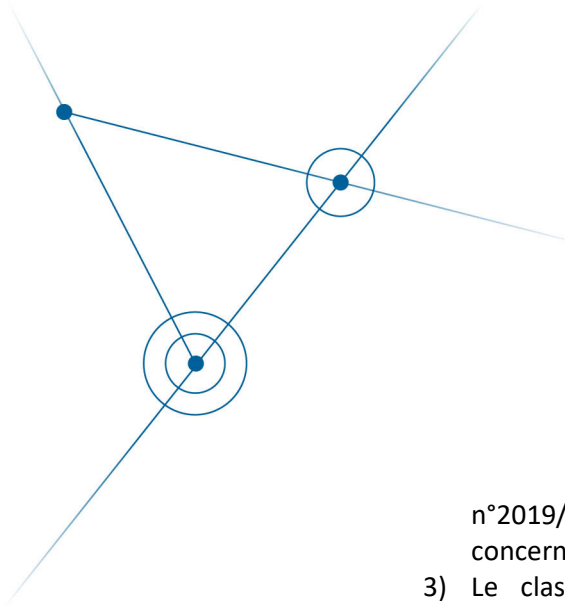
- 1) Le suivi de la contamination chimique des zones de production de coquillages ne se limite pas aux trois métaux lourds cités (plomb, mercure et cadmium). Le suivi est étendu aux dioxines, PCB et à certains HAP (Tableaux 1 et 2 en annexe).
- 2) Les coquilles Saint-Jacques peuvent être récoltées en dehors des zones classées (conformément au Règlement (UE) n°2017/625 et au Règlement Délégué (UE)

Station de Lorient

8 rue François Toullec
56100 Lorient
France
+33 (0)2 97 87 38 00

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40



n°2019/624¹), l'enjeu de classement sanitaire pour les coquillages du groupe 3 concerne principalement les moules et les huîtres.

- 3) Le classement présenté repose sur la période 2016-2018 (arrêté du 24/06/2020). La dernière évaluation réalisée sur la période 2018-2020 confirme ce classement (Figure 1).
- 4) Les cartes présentées sont fausses et à revoir en termes de limites de zones (il manque le fond de carte terrestre, cf. carte suivante sur pêche à pied).

Page 14 relative aux échouages d'algues vertes

Cette partie n'amène pas de remarques particulières de notre part.

Complément d'information :

Dans le cadre de la DCE, les deux masses d'eau de transition inclus dans le périmètre du Sage du Blavet « Le Scorff » et « le Blavet » sont suivis pour les paramètres suivants : substances chimiques, phytoplancton, macroalgues intertidales, macroalgues opportunistes, poissons, oxygène dissous et nutriments.

Nous pouvons regretter que la masse d'eau « Lorient Groix » (GC 34), réceptrice du bassin versant du Blavet ne soit pas incluse dans le périmètre du Sage du Blavet.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions d'accepter, Madame, nos sincères salutations.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation,

Pascal Larnaud

Responsable de la station de Lorient du Centre de Bretagne



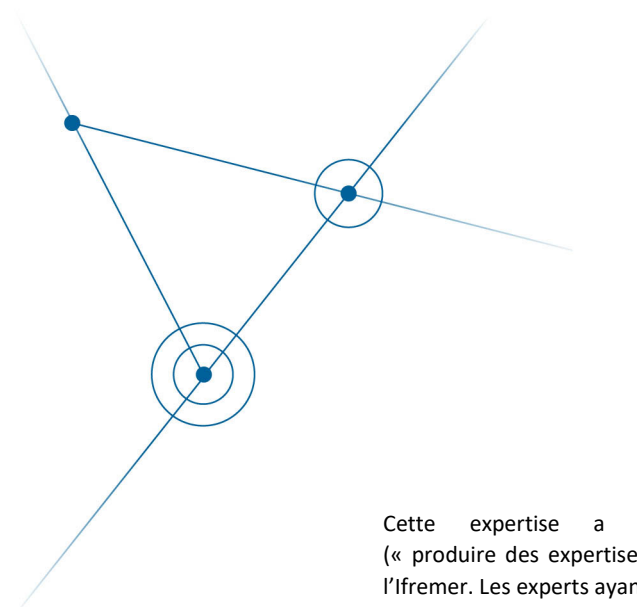
Station de Lorient

8 rue François Toullec
56100 Lorient
France
+33 (0)2 97 87 38 00

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

¹ RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/624 DE LA COMMISSION du 8 février 2019 concernant des règles spécifiques pour la réalisation des contrôles officiels en rapport avec la production de viande et les zones de production et de reparcage des mollusques bivalves vivants conformément au Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil.



Cette expertise a été réalisée conformément au processus interne à l’Ifremer (« produire des expertises et avis ») certifié ISO-9001, et selon la charte de l’expertise et de l’avis de l’Ifremer. Les experts ayant réalisé l’expertise ont confirmé l’absence de liens d’intérêt avec le demandeur et le sujet de la demande. La V6.3.1. de l’instruction I9-02 (Guide) intègre cette modification.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO9001 de l’Ifremer, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d’évaluation à partir du formulaire en ligne: <http://forms.ifremer.fr/qualite-ifremer/expertise-et-avis/?ref=21084>

Copie : *Direction du Centre de Bretagne, Unité Littoral, LER/MPL*

Institut français de Recherche
pour l’Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Lorient

8 rue François Toullec
56100 Lorient
France
+33 (0)2 97 87 38 00

Siège Social

1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Tableau 1 : Liste des contaminants chimiques sur lesquels est basé le classement des zones conchylicoles (Règlement (CE) n° 1881/2006 modifié par le règlement (CE) n° 1259/2011).

Métaux	Mercure, cadmium, plomb			
Dioxines	Dibenzo-p-dioxines (PCDD)	TEF	Dibenzofuranes (PCDF)	TEF
	2,3,7,8-TCDD	1	2,3,7,8-TCDF	0,1
	1,2,3,7,8-PeCDD	1	1,2,3,7,8-PeCDF	0,03
	1,2,3,4,7,8-HxCDD	0,1	2,3,4,7,8-PeCDF	0,3
	1,2,3,6,7,8-HxCDD	0,1	1,2,3,4,7,8-HxCDF	0,1
	1,2,3,4,6,7,8-HpCDD	0,1	1,2,3,6,7,8-HxCDF	0,1
	1,2,3,4,6,7,8,-HpCDD	0,01	1,2,3,7,8,9-HxCDF	0,1
	OCDD	0,0003	2,3,4,7,8-HxCDF	0,1
			1,2,3,4,6,7,8-HpCDF	0,01
			1,2,3,4,7,8,9-HpCDF	0,01
		OCDF	0,0003	
PCB DL (de type dioxine)	Non-ortho	TEF	Mono-ortho	TEF
	PCB 77	0,0001	PCB 105	0,00003
	PCB 81	0,0003	PCB 114	0,00003
	PCB 126	0,1	PCB 118	0,00003
	PCB 169	0,03	PCB 123	0,00003
			PCB 156	0,00003
			PCB 157	0,00003
			PCB 167	0,00003
			PCB 189	0,00003
PCB non DL indicateurs *	PCB 28, 52, 101, 138, 153, 180			
HAP	Benzo(a)pyrène, benzo(a)anthracène, benzo(b)fluoranthène, chrysène.			

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Lorient
8 rue François Toullec
56100 Lorient
France
+33 (0)2 97 87 38 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Tableau 2 : seuils réglementaires des contaminants chimiques pour le classement des zones conchylicoles (Règlement (CE) n°1881/2006, modifié par les règlements (CE) n°835/2011 et (CE) n°1259/2011).

Réglementation	Seuils		
Mollusques bivalves Règlement (CE) n°1881/2006	Plomb 1,5 mg/kg, poids frais	Cadmium 1,0 mg/kg, poids frais	Mercur 0,5 mg/kg, poids frais
Produits de la pêche Règlement (CE) n°1259/2011	Somme dioxines (PCDD + PCDF) <i>Equivalent toxique (TEQ)</i> 3,5 ng/kg, poids frais	Somme dioxines et PCB DL (PCDD + PCDF + PCB DL) <i>Equivalent toxique (TEQ)</i> 6,5 ng/kg, poids frais	Somme PCB indicateurs (28, 52, 101, 138, 153, 180) 75 000 ng/kg, poids frais
Mollusques bivalves Règlement (CE) n°835/2011	Benzo(a)pyrène 5,0 µg/kg, poids frais	Somme de benzo(a)pyrène, benzo(a)anthracène, benzo(b)fluoranthène et chrysène (BaP, BaA, BbF, Chr) 30,0 µg/kg, poids frais	

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Lorient
8 rue François Toullec
56100 Lorient
France
+33 (0)2 97 87 38 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr

Zone 56.04.4 - Groupe 3
Lorient - Petite Mer de Gâvres

1- Surveillance microbiologique : Résultats REMI

Nature du suivi

- Surveillance régulière
- * Prélèvements supplémentaires
- Prélèvements après fortes pluies (>20 mm en 48h)
- Prélèvements après événement pluviométrique majeur (65 mm) sur 2016-2020

Point(s) et coquillage(s) suivi(s)
Ile Kerner - Huître creuse

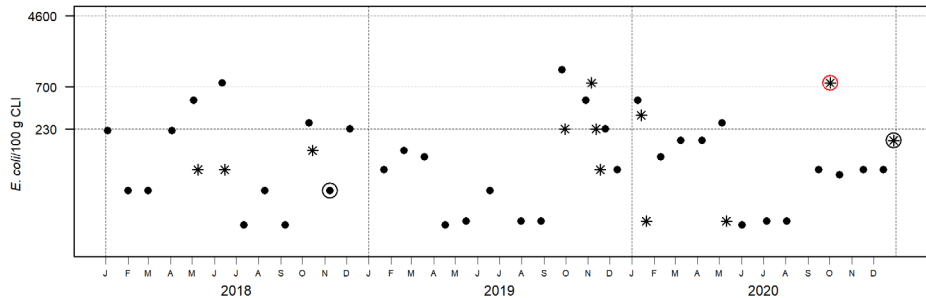


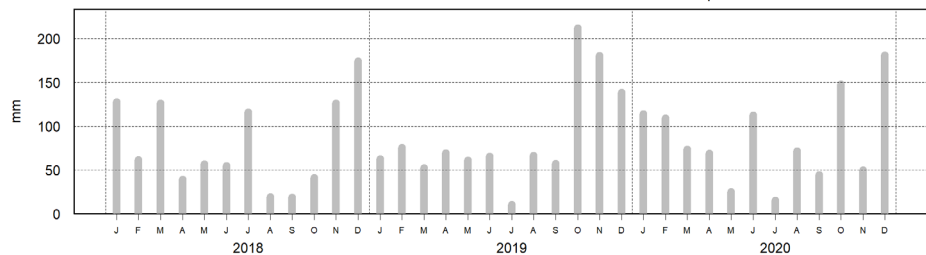
Tableau des résultats : effectif et pourcentage par classe sur 3 ans (2018-2020)

	N	<=230]230-700]]700-4600]]4600-46000]	>46000	Max	Qualité estimée
n	36	29	5	2	0	0	1100	B
%		81	14	6	0	0		

Les prélèvements supplémentaires sont figurés sur le graphe mais ne sont pas pris en compte dans le tableau des résultats.

L'évènement pluviométrique majeur des 5 dernières années a lieu sur les 2 jours précédant le 02/10/2020.

Station météo de Lorient-Lann Bihoué - Distribution mensuelle de la pluviométrie



2- Surveillance chimique : Résultats ROCCH

Tableau des résultats : concentrations en poids frais diminuées de l'incertitude élargie.

	Cadmium (mg/kg)	Plomb (mg/kg)	Mercure (mg/kg)	TEQ (pg/g) PCDD+PCDF	TEQ (pg/g) PCDD+PCDF+PCB dl	Somme des PCB 28,52,101,138,153,180 (ng/g)	Benzoapyrène (µg/kg)	Somme BaP, BaA, BbF, Chr (µg/kg)
La Jument (Moule)	0.17	0.23	0.021	0.2	0.71	7.26	0.32	3.34
Année de la mesure	(2020)	(2020)	(2020)	(2020)	(2020)	(2020)	(2020)	(2020)
Beg er Vil (Huître creuse)	0.23	0.26	0.14	0.46	1.16	3.77	0.68	7.3
Année de la mesure	(2020)	(2020)	(2020)	(2018)	(2018)	(2020)	(2020)	(2020)
Seuils réglementaires	1	1.5	0.5	3.5	6.5	75	5	30

Qualité Sanitaire : B
(microbiologique et chimique)

Commentaires : la zone est classée B par Arrêté Préfectoral, selon l'arrêté en vigueur.
Sources REMI-ROCCH-Ifremer, banque Quadrigé® / Météo France

Figure 1 : évaluation de la qualité sanitaire de la zone 56404.4 Petite Mer de Gâvres

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère industriel et commercial

Station de Lorient
8 rue François Touleuc
56100 Lorient
France
+33 (0)2 97 87 38 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr